

N/REF : 16/01/2026 13H53 C:000003 I:02589
V/REF : AC/C37262
V/Email reçu le Vendredi 16/01/2026 à 13H53

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. DMN
IMMEUBLE : MOULIN NF - DMN
14 A 20, RUE DU ROCHER
.
35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ

Rennes, le 30 Janvier 2026

Référence Marché: 024071-ELT-003
LOCALISATION : 14 RUE DU ROCHER - MME MADI OUSSINI 06 66 94 78 63
LOGEMENT N° 019981, PORTE N°13, 1° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : DÉPLACEMENT PRISE 32A

Donneur d'ordre : Mme S FARUEL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 19/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
CONSTAT : LA LOCATAIRE SOUHAITERAIT METTRE UNE PLAQUE DE CUISSON ET FOUR
ÉLECTRIQUE AU LIEU D'UN FOUR AU GAZ
PRISE DE RÉFÉRENCES
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LGESTION Email envoyé le 20/01/26 à 10H15 Mme S FARUEL

PRÉVOIR POSE D'UNE PLAQUE DE CUISSON
PRÉVOIR REMPLACEMENT FOUR AU GAZ PAR UN FOUR ELECTRIQUE
DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MOE001-H(s) Electricien Hors BPU	1	46,00	46,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	25,00	25,00
TOTAL H.T.				71,00
T.V.A. a 10,00%				7,10
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>78,10</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.